Le Conseil Citoyen, une instance de la politique de la ville

Référentiel : cahier 9

Recruter des conseillers citoyens

Rappel de ce qui est prévu par la loi

2 collèges paritaires :

- Un collège d'habitants du quartier tirés au sort sur des listes administratives ou des listes de volontaires ;
- Un collège dit « d'acteurs locaux », composé d'acteurs associatifs et économiques volontaires.

2 missions principales :

- Intégrer les citoyens à toutes les étapes du contrat de ville, de sa définition à son évaluation en passant par sa réalisation. À ce titre, il siège dans toutes les instances qui mettent en place ce contrat de ville et son espace de parole et de projet ne se limite pas au quartier: il est censé s'exprimer et porter les paroles des habitants sur les enjeux structurants et globaux de la ville.

- Stimuler et d'appuyer les initiatives citoyennes.

Rappel de ce qui est prévu par la loi

2 principes structurants : Un conseil citoyen est censé être autonome et indépendant des pouvoirs publics.

1 budget dédié : Un conseil citoyen dispose d'un budget spécifique pour mener ses actions, fonctionner au quotidien ainsi que faire appel à des formations et des expertises indépendantes s'il le souhaite. Il dispose également de moyens logistiques tels qu'un un local dédié. Ces éléments sont censés être explicités dans le contrat de ville.

1 fonctionnement libre : À ce jour, la composition d'un conseil citoyen est fixée par arrêté préfectoral. Sa structure juridique est libre : il peut se limiter à un collectif informel de citoyens, ou bien se constituer en association, ou encore être porté par une structure externe, à condition que cette dernière soit indépendante des pouvoirs publics.

Une mise en place qui en essouffle plus d'un

Un cadre légal rarement respecté

Une mise en place parfois longue et chronophage :

- Préparation et animation des rencontres inadaptées
- Horaires non respectés
- Salles non adaptées
- Langage trop technique
- Parole trop souvent monopolisée par les experts
- Manque de méthode…

Tout cela produit de la mise à l'écart des habitants
Les conseils citoyens s'essoufflent et individuellement ou parfois collectivement la réponse à leur essoufflement est celle de la démission ou de la démobilisation.

Une dynamique de groupe qui peine à se mettre en place

- Les personnes éloignées des instances de participation et des sphères associatives quittent très rapidement le conseil citoyen.
- Les arrivées et les départs fragilisent alors le groupe.
- La « liste de réserve » est insuffisante et souvent inexistante, elle ne permet pas de pallier les départs.
- Instaurer une dynamique collective est une première étape essentielle à la structuration du conseil citoyen et à sa reconnaissance.

Des acteurs locaux difficiles à mobiliser

- Les acteurs locaux sont moins nombreux à s'investir que les habitants.

- Ce point est négatif pour les participants parce que les acteurs locaux sont des personnes perçues comme ressources, essentielles à la transmission des connaissances tant sur le quartier que sur les dispositifs institutionnels.

- Ils assurent une transmission de connaissances aux habitants non initiés.

Un fichier de conseiller actif à actualiser

- La charte de fonctionnement établit un règlement qu'il s'agit de respecter

- Assiduité, déontologie…sont autant de règles qui évincent les conseillers citoyens

Il est nécessaire :

- d'appliquer ces règles pour disposer d'une vision objective des conseillers actifs et favoriser le renouvellement des membres
- de formaliser les évictions par un courrier de mise demeure
- d'informer les services de l'Etat et de la politique de la ville de la liste actualisée

Les pistes de recrutement par l'émancipation

Il est entendu que les stratégies de recrutement doivent être « négociées » avec le binôme délégué du Préfet / Responsable politique de la ville car il est nécessaire, pour que les conseillers recrutés soient reconnus, que la méthode de recrutement le soient tout autant.

Attention :

Une fois les « nouvelles » méthodes de recrutement acceptées par le Conseil Citoyen, le responsable politique de la ville et le délégué du Préfet, il est nécessaire de l'intégrer à **la charte de fonctionnement** (cf. Cahiers du citoyen) qui est le seul outil qui rend légitime toutes décisions.

3 enjeux principaux

1. **Clarifier le rôle du conseil citoyen**
2. **Sortir du cadre (méthode de recrutement)**
3. **Sortir du cadre (périmètre géographique)**

1. Clarifier le rôle du conseil citoyen

Le rôle même de l'instance est trop souvent peu clair pour les conseillers citoyens car la quasi-totalité d'entre eux ne parviennent pas à définir où commence et où s'arrête leur pouvoir.

Aussi cette condition ne permet pas véritablement de motiver les participants.

2. Sortir du cadre (méthode de recrutement)

La méthode de recrutement est perçue comme un problème. La méthode du tirage au sort n'est pas jugée efficace par les conseillers citoyens car elle ne garantit en rien l'engagement. Les habitants tirés au sort se désinvestissent très vite, plus vite que les habitants volontaires.

MODALITÉS DE DÉSIGNATION DU COLLÈGE HABITANTS DES CONSEILS CITOYENS

	Nombre de CC	% obs.
Autre(s) modalité(s) de désignation	51	8
Tirage au sort sur listes administratives	45	7
Tirage au sort sur listes de volontaires	133	20
Tirage au sort sur listes administratives + appel à volontaires	182	27
Appel à volontaires sans tirage au sort	253	38
Total	664	100

Réalisation ONPV sur la base des données de l'enquête quantitative CGET - ONPV 2018

Après une première lecture des données, le tirage au sort comme outil pour atteindre les plus éloignés du débat semble donc nettement à relativiser : un tiers seulement des conseils citoyens renseignés ont leur collège habitant tiré au sort sur d'autres listes que celles de volontaires.

3. Sortir du cadre (périmètre géographique)

La loi Lamy dispose qu'un conseil citoyen devra être installé dans chaque QPV mais le principe du respect de la géographie prioritaire complique la mobilisation.
Ce confinement au quartier prioritaire est un découpage administratif qui se conjugue très mal avec les formes diverses de mobilisation et surtout avec la volonté d'articuler les différentes instances participatives.

Il est très difficile de communiquer sur un dispositif participatif qui ne concerne qu'une partie des habitants, surtout lorsque le territoire a de nombreuses instances.

Le conseil citoyen est tout d'abord un espace social et de sociabilité où une mobilisation est censée se mettre en place, et pas seulement une « instance »

- 78 % des conseils citoyens renseignés sont mis en œuvre à l'échelle d'un seul QPV,
- 12 % sur plusieurs
- 4 % sur un territoire rassemblant un QPV et une zone hors géographie prioritaire

Quelques pistes pour inspirer votre prochain recrutement

Les flyers « faites parti du conseil citoyen » ne fonctionneront jamais

- Le meilleur recrutement se fait par l'action de notoriété (cf. Cahiers du citoyen) qui rend visible et lisible l'action du conseil citoyen
  - Toujours disposer de formulaires de recrutements

- La cooptation par les conseillers permet d'élargir le collectif
  - Respecter dans la limite d'une personne cooptée par conseillers

- L'organisation de temps d'écoute (causeries) témoigne du rôle de relais et inspire certains habitants
  - Apporter un suivi à chaque échange

- L'animation de la maison de(s) projets (cf. Cahiers du citoyen)
  - Soutenir les initiatives permet de fédérer

En annexes (sur demande)

Courrier de destitution des conseillers citoyens

Formulaire de recrutement des conseillers citoyens

ASSOCIATION «EMPREINTES CITOYENNES»© • 66, route de Paris - 78760 Jouars-Pontchartrain • Tel. : 01 30 07 81 07
contact@empreintes-citoyennes.fr • @EmpreintesCitoy • empreintes-citoyennes.fr